

Entretenir la notoriété de Julie-Victoire Daubié Quelques remarques en guise de conclusion

Manuela MARTINI,
Professeure d'histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon 2,
Membre de l'Institut Universitaire de France

De toute évidence, les combats juridiques de Julie Victoire Daubié continuent à nous permettre d'entretenir la notoriété dont elle a joui à son époque. La variété des thématiques abordées lors des 25^e rencontres juridiques a parfaitement démontré que nous débattons toujours autour de ses réflexions et de ses actions, bien au-delà du fait que Julie-Victoire Daubié ait été la première bachelière en France. Elle participe en effet pleinement à l'essor d'un débat sur la place des femmes et de leur travail, qui est l'une des grandes questions qui traversent l'économie politique de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Plus récemment, c'est la centralité de la dimension du travail extra-domestique parmi les thématiques phares des débuts de l'histoire de femme qui a redonné du relief à ses combats.

Pour celles et ceux qui s'intéressaient à l'histoire des femmes dans les années 1980, Daubié était l'un des rares noms de femmes engagées issues du milieu populaire qui s'affichaient avec une singularité marquée grâce en particulier aux travaux de Joan W. Scott.

Au milieu des années 1980, l'éminente spécialiste de l'histoire sociale du monde du travail en France qu'elle était à l'époque publie l'article qui fonde en histoire l'approche du genre comme construction sociale historiquement déterminée des rôles féminin et masculin¹. En parallèle, elle se lance dans un vaste chantier d'analyse des discours révélant les enjeux en termes politiques au sens large de cette construction genrée de l'espace social, économique et juridique. Peu après son article programmatique « Genre : une catégorie utile pour l'analyse historique », elle publie un long article intitulé « Women Workers in the Discourse of French Political Economy, 1840 – 1860 » dans un livre qui réunit ses premières recherches mobilisant la catégorie du genre². Deux ans plus tard l'article paraît dans les « Actes de la recherche en sciences sociales »³ et se diffuse plus largement en France. Scott consacre des longs passages dans cette étude aux écrits de Julie-Victoire Daubié

¹ Joan W. Scott, «Gender: A Useful Category of Historical Analysis», *American historical review*, a. 91, 5, 1986, pp. 1053-1075, trad. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n°37-38, 1988. pp. 125-153. www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1988_num_37_1_1759

² Joan W. Scott, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988, ch. 7, pp. 139-163.

³ Joan W. Scott, « L'ouvrière, mot impie, sordide. Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières (1840-1860) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 83, juin 1990, *Masculin/féminin*-1. pp. 2-15. www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1990_num_83_1_2932

qui permettent de jauger la place que Daubié a eue de son temps. Incontestablement, entre la fin des années 1850 et sa mort en 1874, sa réputation était considérable au sein de l'économie politique naissante en France. Avant la publication de la *Femme pauvre* en 1866, des extraits du travail lauréat du prix de l'Académie de Lyon en 1858 sont publiés dans « Le journal des économistes » entre 1862 et 1865⁴. Le périodique, dans ses « Chroniques économiques », avait aussi rendu compte du cycle de conférences données par Julie-Victoire Daubié au début de l'année 1863, dont l'auteur anonyme souligne « le véritable savoir et un talent d'exposition très ferme ». Il remarque également « un auditoire d'élite » comprenant François-Barthélemy Arlès-Dufour, Prosper Enfantin, Jules Simon, Joseph Garnier, Auguste Nefftzer, Frédéric-Engel Dollfus, Charles Sauvestre, Émile de Girardin, J. Duval, J. Detbruck, Daniel Stern. Il peut en conclure ainsi que « les sympathies de cet auditoire d'élite sont un bon augure pour une question qui fait, à juste titre, la préoccupation des économistes et des moralistes »⁵.

Ces traces d'un parcours singulier⁶, atypique quoique non unique, comme l'a souligné Anne-Sophie Chambost, montrent que l'impact de ses écrits est direct dans le milieu de l'économie sociale⁷. Ils contribuent à nourrir le débat sur la législation sociale dont Florence Fouvet a rappelé les grandes étapes en suivant le fil des dispositifs mis en place autour du travail des femmes et des enfants.

À l'intersection des préoccupations des économistes et des féministes, autour des années 1850-60, les enjeux économiques et moraux liés au travail des femmes dans les manufactures font couler beaucoup d'encre. En se référant à des conceptions diverses, parfois opposées, du progrès économique et industriel, du rôle des femmes, de leur sexualité et de l'ordre social, ces écrits expriment des opinions divergentes sur les effets du développement industriel en France. Avec le débat autour du droit de vote et des droits politiques des femmes, le travail des ouvrières et leur accès aux droits sociaux catalysent les efforts de la « nébuleuse réformatrice », de ses enquêtes et de ses réflexions théoriques⁸.

D'une part les ouvrières et leur sort s'imposent dans les nombreux travaux qui paraissent à cette époque portant sur les salaires des femmes et l'organisation du travail dans les usines et à domicile, d'autre part, et simultanément, elles font l'objet de réflexions sur le désordre social que le travail en dehors de la sphère domestique comporte.

⁴ *Journal des économistes*, a. 22, juin 1862, pp. 361-378 ; a. 23, juillet-sept 1864, pp. 50-67 ; a. 24 ; avril-juin 1865, pp. 382-402.

⁵ *Journal des économistes*, a. 22^e, janv.-mars 1863, « Chroniques économiques », pp. 543-44.

⁶ Julie-Victoire Daubié, *La femme pauvre au XIX^e siècle*, Paris, Librairie de Guillaumin et C.e, 1866. Une deuxième édition de l'ouvrage a été publiée du vivant de Daubié en trois volumes en 1870 (Paris, Thorin, 1870). Sur Daubié voir également la notice de Geneviève Fraisse dans le Maitron, « DAUBIÉ Julie-Victoire », version mise en ligne le 27 mars 2009, dernière modification le 14 septembre 2011, <https://maitron.fr/spip.php?article49612> ; A. Primi, « Julie Victoire Daublé in C. Bard et S. Chaperon, (dir.), *Dictionnaire des féministes. France XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, PUF, 2017, pp. 380-85.

⁷ Rappelons également la publication dans le quotidien *La presse* d'Emile Girardin d'un compte-rendu de C. de Sault de son étude *Du progrès de l'enseignement primaire*, publié en 1862 par la Librairie de Mme Claye, *La Presse*, 24 mars 1862, Daubié y est qualifiée d'institutrice.

⁸ Christian Topalov (ed.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999 ; Geerkens, Éric, Hatzfeld, Nicolas, Lespinet-Moret, Isabelle, Vigna, Xavier (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, 2019.

Dans la réflexion de Daubié, deux ordres de préoccupations sont abordés à cet égard⁹. Florence Debord a justement insisté sur la centralité des travailleuses manuelles dans ses réflexions dans la *Femme pauvre*. Il s'agit d'abord des femmes qui travaillaient dans les usines, avec un salaire régulier mais dont le foyer était délaissé, d'autant plus si elles travaillent la nuit et, surtout, des femmes et des jeunes filles « isolées », avec un salaire très bas et constamment menacées par la pauvreté. La question du salaire est pour elle strictement liée à celle de la vulnérabilité des femmes seules dont les salaires insuffisants sont pointés comme un élément majeur d'instabilité. Leur montant, leur saisonnalité et leur intermittence figurent parmi les causes majeures de la pauvreté féminine et des dangers moraux qu'elle comporte.

Julien Béal-Long a précisément détaillé le propos de Julie-Victoire Daubié, soucieuse de trouver les moyens pour éviter ce danger qui guette les femmes du monde ouvrier, et au-delà, car les couches inférieures des classes populaires sont également concernées, et qui constitue une menace permanente et très réelle de tomber dans la prostitution. Comme Anne-Emmanuelle Kahn et Jeanne Mesmin l'ont bien montré, Daubié est donc « abolitionniste » parce qu'elle considère que c'est en amont qu'il faut intervenir. Son objectif est parfaitement en ligne avec l'injonction de trouver des « solutions pratiques » inscrite dans le sujet de son mémoire primé par l'Académie de Lyon, en d'autres termes d'en éliminer les mobiles. La précarité, la saisonnalité des revenus et leur insuffisance sont pointées de manière extrêmement précise et approfondie à l'appui de textes et enquêtes. Elle était certes autodidacte, mais extrêmement savante dans la collecte d'études contemporaines.

Plus largement, cette attention est élargie à l'accès des femmes aux professions masculines car la ségrégation du monde professionnel caractérise le monde du travail du XIX^e siècle¹⁰. L'historiographie des femmes et du genre a récemment abordé de front la question des tenants de cette répartition genrée pour les métiers manuels, qui a été abordée par Florence Fouvet, mais aussi, pour les métiers artistiques, par Anne-Emmanuelle Kahn. Quant aux professions intellectuelles et supérieures, notamment les professions du droit, elles ont été opportunément analysées ici par Anne-Sophie Chambost, Eva Radé, Aurélien Rocher et Michel Guillot.

Daubié a aussi porté son regard sur une autre figure centrale de l'activité professionnelle féminine au XIX^e siècle, à savoir l'institutrice. Sa formation, son travail intellectuel et les conditions d'exercice de cette profession font l'objet de pages informées et passionnées. L'une des thématiques majeures de l'œuvre de Daubié, l'instruction dans ses différentes dimensions et facettes, de l'apprentissage à son enseignement, a été abordée dans les travaux ici réunis en lien d'abord avec

⁹ Ces questions sont en lien direct avec les questions rappelées par Arles Dufour, rapporteur de la commission : « Etudier, rechercher, surtout du point de vue moral, et indiquer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'industrie et aux particuliers, quels seraient les meilleurs moyens, les mesures les plus pratiques : 1° pour élever le salaire des femmes à l'égal de celui des hommes lorsqu'il y a égalité des services ou de travail. 2° Pour ouvrir aux femmes des nouvelles carrières », cité dans Daubié, *La femme pauvre*, op. cit., p. 6, « Avant-propos ». Les mémoires reçus furent au nombre de 23.

¹⁰ Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e - XXI^e siècle)*, Paris, Payot, 2010.

l'accès aux femmes à l'éducation contre les privilèges des hommes et des congrégations, comme l'ont rappelé Valérie Le Bihan et Xavier Souvignet. C'est à ce sujet que ses attaques contre les privilèges du sexe masculin sont les plus véhémentes. L'un des grands combats de Julie-Victoire Daubié est sans doute celui de l'instruction des femmes, qu'elle souhaite financée par l'État. Il est sans doute le fruit de son expérience personnelle, tout autant que des écrits qu'elle a lus et de l'observation des milieux professionnels qu'elle a côtoyés. Plus largement, cette rencontre a montré la diversité du champ des préoccupations de Victoire Daubié et de ses cibles polémiques. Son pragmatisme pugnace réside dans sa capacité à se projeter dans des horizons qui sont parfaitement inscrits dans la réalité de son époque. Marie-Odile Nicoud a remarqué jusqu'à quel point l'accès des femmes à l'éducation et aux carrières qui s'ensuivent est conditionné par la décentralisation de ces dispositifs d'instruction. Elle souligne un point d'une importance cruciale dont elle a montré la pertinence pour l'histoire passée et présente de l'enseignement primaire jusqu'aux projets éducatifs territoriaux actuels. Pensons à l'importance de la formation professionnelle et technique des jeunes femmes à des métiers techniques encore aujourd'hui peu féminisés, une thématique essentielle dans le débat actuel sur les enjeux du développement économique socialement soutenable.

Un troisième grand thème est présent en filigrane dans les pages de la *Femme pauvre* et dans d'autres écrits moins connus de Daubié : celui de la famille. Les formes de la conjugalité, le mariage notamment et ses effets, sont abordés à plusieurs reprises, que ce soit en lien avec la transmission patrimoniale, la rupture de la promesse de mariage, ou la dissolution du mariage, comme l'a très justement rappelé Sylvie Bernigaud. Leurs effets spécifiques sur les enfants, lorsque notamment la loi interdit la recherche de paternité ou de la maternité, sont abordés dans la présentation d'Aurélia Schahmaneche au miroir de ce que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme nous apprend depuis les années 1970. Cela se traduit aussi par une attention à la question des obligations de l'Etat vis-à-vis des enfants « sans famille ». Comme l'a souligné Sylvie Bernigaud, ces obligations, finalement peu ou mal respectées par le dispositif étatique de protection des enfants trouvés ou orphelins, ignorent le sort des enfants confiés à des nourrices ou à des familles, la charge de la tutelle assumée et les causes des situations qu'elles suscitent.

Un aspect essentiel de l'ensemble de ces sujets de réflexion est la portée euristique du dialogue pluridisciplinaire que Julie-Victoire Daubié a constamment pratiqué dans son activité de conférencière et publiciste. Une activité, comme l'a rappelée Anne-Sophie Chambost en exergue de ce colloque, caractérisée par une volonté de « persuasion » sans doute pugnace, combative, œuvrant pour l'extension des droits des hommes aux femmes et mobilisant des arguments à la fois économiques, moraux et juridiques. Il s'agit d'une dimension essentielle de la pensée de Daubié, comme l'a opportunément illustré le propos de Valérie Le Bihan autour du principe d'égalité. Il y a sans doute du Guizot dans Daubié : son idée de l'élévation matérielle nécessaire pour permettre l'inscription des femmes sur les listes électorales va de pair avec la réflexion sur l'égalité sociale et politique, inséparable d'une égalité économique. C'est là un combat essentiel pour Julie-Victoire Daubié, cela a été souligné également par Elise Fraysse, notamment à l'encontre des arguments essentialisés sur la nature féminine. La dimension de l'égalité contribution fiscale devient à ce sujet un outil rhétorique essentiel, sur lequel

est intervenu Emmanuel Joannard-Lardant. L'égalité devant le fisc justifie l'égalité politique : femme d'action, elle-même demande son inscription sur les listes électorales du 8^e arrondissement de Lyon.

Il est vrai aussi que la bataille pour l'accès aux droits sociaux reste dans les limites du droit de son temps. Sans qu'elle soit envisagée à travers l'action collective, comme l'a rappelé Cécile Nicod, cette bataille allait de pair avec le combat pour les droits politiques, et le lien entre les deux était consubstantiel pour certaines féministes pragmatiques à l'instar de Daubié. La comparaison systématique avec les législations d'autres pays européens que Catherine Schmitter a mis en regard avec l'harmonisation des législations des Etats membres par l'UE, notamment en matière d'égalité entre femmes et hommes dans le travail, est à certains égards un prolongement de ce pragmatisme. Cependant, ce qui pourrait être regardé aujourd'hui, à l'instar de ce que propose Cécile Pierson, comme un féminisme « par ricochet », est à l'époque l'un des volets principaux du féminisme dit « bourgeois »¹¹. L'accès par les capacités, à présent regardé comme obsolète, n'était pas forcément en contradiction avec l'idée de l'accès basé sur l'argument égalitaire. Cela amène à souligner, avec Alexandre Quiquerez, l'importance cruciale de l'égalité d'accès aux outils bancaires nécessaire pour garantir la pleine indépendance économique des femmes. Elle est strictement liée, pour les femmes mariées, à la très longue marche du démantèlement de l'institution de l'autorisation maritale et à l'effacement très graduel de la minorité juridique et économique des femmes mariées. Ce qui est d'autant plus significatif que la question de l'accès au crédit est pour les classes populaires éminemment genrée, comme l'ont montré des études récentes sur la présence des femmes parmi les publics les plus assidus des Monts de Piété et des institutions investies dans le crédit à la consommation¹².

L'encore plus longue marche à l'accès égal à l'ensemble des postes de la fonction publique est sans doute emblématique d'enjeux pour l'égalité dans l'accès aux professions masculines qui, pratiquement jusqu'à nos jours, demeurent d'actualité. Doit-on rappeler que la part des femmes parmi les fonctionnaires de rang A+ est de 42 % en 2021 alors que leur part sur l'ensemble des effectifs est bien plus élevée, plus de 60% ? Michel Guillot nous a justement fait remarquer le large éventail des revendications féministes à ce sujet, des plus radicales à celles apparemment modérées, mais en fait aussi redoutables puisque dotées d'un certain réalisme aux yeux de de leurs défenseurs. Elles devenaient ainsi effectivement menaçantes dans la mesure où elles visaient à dépasser les barrières de genre à travers des moyens, notamment l'instruction, sur lesquels pouvaient converger des positions réformistes émanant d'horizons politiques discordants. C'est le cas pour Julie-Victoire Daubié, pour laquelle il s'agit, au fond, d'une transposition de son propre parcours d'ascension sociale. Daubié fait de son histoire de vie une leçon pragmatique - mais extrêmement radicale voire subversive pour son époque - de portée plus générale. Elle a pu ainsi accéder à l'honneur d'un auditoire choisi pendant sa maturité et, après sa mort, d'une nécrologie de la main d'Émile Levasseur dans les « Journal des économistes », dont la teneur nous fait comprendre à sa juste mesure la portée des combats de Julie-Victoire Daubié :

¹¹ Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2020.

¹² Anaïs Albert, *La vie à crédit. La consommation des classes populaires à Paris (années 1880-1920)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

« La mesure manque souvent dans les jugements portés par mademoiselle Daubié ; mais ce qui ne manque jamais, c'est la générosité du sentiment, et, si elle se laisse emporter trop loin, c'est par excès d'ardeur pour le bien. C'est cette générosité désintéressée qui fera souvent vivre son nom dans le souvenir de ceux qui l'ont connue et qui ont pu l'apprécier »¹³.

¹³ Émile Levasseur, « Nécrologie. Mlle Julie-Victoire Daubié », *Journal des économistes*, a. 34, 3^e série, 10^e année, t. 37, jan-mars 1875, p. 154-156, cit. p. 156.